

ADHÉRER EST AVANT TOUT UN GESTE DE SOLIDARITÉ.

Peuvent être membres adhérents et bienfaiteurs tous les artistes et amateurs d'art français et étrangers. Le règlement de la cotisation est une contribution unique qui ouvre droit à une adhésion «à vie».

Les artistes professionnels souhaitant adhérer doivent présenter un dossier constitué d'un minimum de six reproductions de leurs œuvres et d'une notice biographique, ou d'un catalogue, et compléter le bulletin d'adhésion ci-après.

La cotisation en qualité de membre actif est d'un montant de 100 €.

Les personnes souhaitant adhérer en qualité d'amateur d'art sont invitées à compléter le bulletin d'adhésion ci-après. L'adhésion en qualité d'amateur d'art est considérée comme un don et à ce titre, ouvre droit à l'émission d'un reçu fiscal.

La cotisation en est d'un montant minimum de 200 €.

Les adhésions sont soumises à l'approbation du Comité qui se réunit chaque mois (hors juillet et août).



BULLETIN D'ADHÉSION

Mme M.

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Domaine d'activité artistique :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Présenté(e) par* (*Nom et numéro d'adhésion*) :

Déclare, par le présent, adhérer aux statuts de l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, et désire y adhérer en tant que :

Membre actif (100 €)

Amateur d'art ou bienfaiteur (minimum 200 €)**

Fait le _____ à _____

Signature :

* Extrait de l'article 3 des statuts de l'Association :

« [...] Pour être adhérent, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Comité. [...] »

** Considérée comme un don, l'adhésion en qualité d'amateur d'art donne lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

